

Côte d'Ivoire : Simone Gbagbo, l'ancienne première dame, condamnée à 20 ans de prison



Elle était accusée d'avoir eu un rôle majeur durant la crise post-électorale de 2010-2011, qui avait fait plus de 3000 morts dans le pays.

La sanction est tombée ce mardi matin. Simone Gbagbo a été condamnée à 20 ans de prison par la justice ivoirienne. Une peine lourde, deux fois supérieure aux réquisitions pour l'ex-première dame de Côte d'Ivoire, qui était accusée d'avoir eu un rôle majeur durant la crise post-électorale de 2010-2011. Cette crise avait vu son mari, le président sortant Laurent Gbagbo, refusé le verdict des urnes et ne pas reconnaître la victoire de l'actuel chef de l'Etat, Alassane Ouattara, à la présidentielle de novembre 2010. Les violences qui avaient suivi avaient fait plus de 3000 morts en cinq mois dans un pays déchiré.

Après neuf heures de délibération, la Cour a condamné à l'unanimité Simone Gbagbo à vingt ans de prison pour "attentat contre l'autorité de l'Etat, participation à un mouvement insurrectionnel et trouble à l'ordre public", selon les mots du juge Tahirou Dembelé.

Personnalité admirée autant que redoutée, l'ancienne femme à poigne de 65 ans était jugée en compagnie de 78 personnes accusées d'avoir participé à ses troubles.

Et l'ex-"Dame de fer" ivoirienne n'en a pas fini avec la justice. Elle et son mari sont également dans le viseur de la Cour pénale internationale, où ils sont accusés de crimes contre l'humanité. Il n'est en revanche pas certain qu'elle subisse ce procès. Si son mari Laurent Gbagbo comparaitra à La Haye, aux Pays-Bas, en juillet, la Côte d'Ivoire refuse le transfert de l'ex-Première dame à la CPI. Motif : la justice ivoirienne est en mesure de la "juger équitablement".